Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le 06/11/2023
ID : 026-200090629-20231023-DB_2023_30-DE

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	22
Votant	30

Date de convocation 17/10/2023

Changement des Statuts : Changement d'adresse.

Délibération n°30-2023

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt trois octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Claveyson sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Ludovic ROBERT, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Stéphanie SEVENIER.

Excusés et absents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, Romain BOITEL, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Anthony DOSSARD, François FAURE, Claude FOUREL, Romaric FOURT, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Philippe RIGNOL, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Jean-Marc ROZIER et Daniel SIRERA.

Pouvoirs : Armelline AUDRIEU donne pouvoir à M. Patrice REBOULLET, Céline BLAIN donne pouvoir à M. Norbert COQUERAY, Yves CHAREYRE donne pouvoir à M Ludovic LACROIX, Mickaël CHAZALON donne pouvoir à M. Marin DERNAT, Agnès CHRIS donne pouvoir à M. Thierry DESSERTENNE, François FAURE donne pouvoir à M. Pierrick FRIZE, Jean-Marc ROZIER donne pouvoir à M. Alain NOIR, Daniel SIRERA donne pouvoir à M. David BOUVIER.

Le syndicat mixte fermé : Syndicat intercommunal de l'Eau Potable Valloire Galaure, a son siège 28 Rue Maurice Faure 26140 ANNEYRON.

En raison de son déménagement dans les locaux de la Mairie situés 10 Place Camille Gervais 26140 ANNEYRON, il s'avère nécessaire de modifier l'article 3 des statuts pour prendre en compte le changement d'adresse du siège.

En raison de l'adhésion de la commune de Lens-Lestang par arrêté n°06-4407 et la fusion des communes de la Motte de Galaure et Mureils pour la commune nouvelle de Saint Jean de Galaure par arrêté du 19 octobre 2021, il est nécessaire de modifier l'article 1 des statuts correspondant aux collectivités adhérentes.

En application de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, le SIEPVG est invité à se prononcer sur ces modifications de statuts.

Le Comité Syndical DECIDE :

- d'approuver la modification de l'article 3 des statuts sur le Siège du syndicat du à la modification de l'adresse du siège social du syndicat,

- d'approuver la modification de l'article 1 des statuts sur les communes adhérentes suite à l'entrée de la commune de Lens-Lestrang et la nouvelle commune de Saint Jean de Galaure au sein du syndicat,

- d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter les présentes délibérations.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE